

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

19<sup>ème</sup> année - N° 3291 - Mercredi 05 Décembre 2018 - Prix : 200 Fc

COOPÉRATION FRANCO-COMORIENNE

## La France octroie 150 millions d'euros d'aide aux Comores



Dominique Voynet à Beit Salam

ARMÉE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

### Le commandant Ramadane à la tête de la gendarmerie

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

Prières aux heures officielles  
Du 1er au 05 Décembre 2018

Lever du soleil:  
05h 33mn  
Coucher du soleil:  
18h 19mn

Fajr : 04h 20mn  
Dhouhr : 11h 59mn  
Ansr : 15h 34mn  
Maghrib: 18h 22mn  
Incha: 19h 36mn



## Suspension d'une commissaire à la Ceni par le ministre en charge des élections Mariama Massoundi contrattaque

*Après la suspension de Mariama Massoundi de son poste de coordinatrice du matériel à la Ceni par le ministre en charge des élections, Mohamed Daoudou, celle-ci a décidé de contrattaquer. C'est en tout cas ce qu'a affirmé son avocat, Me Djamalidine Soiliha. Par ailleurs pour Me Abdoubastoi Moudjahidi, la décision de Mohamed Daoudou est nulle et de nul effet.*

Le ministre en charge des élections, Mohamed Daoudou, a par un arrêté suspendu la commissaire chargée de la coordination du matériel de la Ceni, Mariama Massoundi. L'arrêté, en date de la fin du mois de novembre, n'a pas motivé la suspension. Toujours est-il que Mariama Massoundi, ne compte pas en rester là. Ainsi, Me Djamalidine Soiliha, son avocat a confirmé « qu'un recours allait être introduit auprès de la cour pour casser cet

arrêté. A l'en croire, « l'arrêté incriminé a violé les dispositions du règlement intérieur de la Commission Electorale Nationale Indépendante ».

Cette suspension suscite pas mal d'interrogations. Aussi, Me Abdoubastoi Moudjahidi, avocat au barreau de Moroni estime « qu'aucun texte n'autorise le ministre de l'intérieur à révoquer un membre de la Ceni, encore moins membre du bureau ». Se basant sur le code électoral, il a fait savoir que celui-ci « accordait une large autonomie financière et administrative par rapport aux autorités exécutives et législatives ». Si le code électoral a prévu la possibilité en cas de faute grave, « de démettre un membre du bureau de la commission électorale de ses fonctions, seuls ses pairs peuvent le faire », a-t-il par ailleurs précisé. Il est vrai que la Ceni est censée être indépendante, et dans les textes, elle l'est. Ainsi « le ministre de l'intérieur

ne peut se justifier d'un pouvoir quelconque pour sanctionner un membre de l'institution chargée des élections ».

Sans oublier, toujours selon interlocuteur que « la loi organique portant compétences électorales de la Cour constitutionnelle avait prévu la possibilité de saisine de cette Cour en cas de décision de déchéance d'un membre de la CENI. Mais, en l'espèce, ce texte ne peut pas trouver application du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, à moins que l'on considère que la décision du 12 avril 2018, transférant provisoirement à la Cour suprême les compétences de la Cour constitutionnelle, ait survécu à l'entrée en vigueur de cette nouvelle constitution », a-t-il longuement expliqué. Avant de préciser que « même si on retenait cette dernière hypothèse, le Ministre de l'intérieur ne peut se justifier d'un pouvoir quelconque pour sanctionner un membre de la CENI, cette loi



organique n'ayant pas vocation à désigner les personnes susceptibles de prendre cette sanction ».

De ce fait, Me Abdoubastoi Moudjahid a conclu que, « la décision du ministre n'est fondée sur aucune disposition légale ou réglementaire en vigueur, elle est donc

nulle et de nul effet ». A noter que le bureau de la Ceni est composé de 5 membres, un président, un vice-président, un secrétaire général, un coordinateur du matériel et un commissaire à la communication.

Fsy

### REMPACEMENT À LA CENI

## Harthata Manyindhoi prête serment devant la cour suprême

*En remplacement de Ali Toibibou Abousoir à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), Harthata Manyindhoi a prêté serment samedi dernier devant la cour suprême.*

Jusque là, elle était titulaire d'Ali Toibibou Abousoir à la CENI, selon le Décret

N°4/143/Pr du 02 septembre 2014 qui nomme les membres titulaires et suppléants de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) pour la désignation de l'île de Mohéli. Harthata Manyindhoi vient de le remplacer, samedi dernier lors d'une prestation de serment devant les membres de la cour suprême.

Selon le code électoral et le

règlement intérieur de la Ceni, tous membres décédés doivent être remplacés par son titulaire. « C'est automatique qu'elle le remplace. Puisque c'est le règlement et le code électoral qui l'a dit », informe le président de la CENI, Djaza Ahamada, présent dans cette cérémonie, avant d'ajouter que « nous avons l'espoir qu'elle va bien tra-

vailler surtout qu'elle suivra scrupuleusement le code électoral ».

La remplaçante du défunt Ali Toibibou Abousoir regrette la manière dont elle retrouve aujourd'hui cette institution en charge des élections. « Je n'ai jamais souhaité être là dans ces circonstances mais c'est la volonté divine et on n'y peut rien, dit-elle. Mais le fait d'être

aujourd'hui membre de la CENI, je ne peux que m'en réjouir ». Le nouveau membre prie le tout puissant de lui accorder la force physique et morale pour qu'elle soit à l' hauteur de la tâche afin qu'elle puisse apporter sa petite pierre au développement de son pays.

Ibnu M. Abdou



Harthata Manyindhoi prête serment devant la cour suprême

### Nos points de vente

Nassib Itsandra	Au paradis du livre
Nassib volovolo	Mag Mrket
Nassib Bacha	Station Filling
Nassib Kalfane	Librairie A la Page
Gare du nord	Nouveauté
Chez Kamardine Matelec	Bus Place de France
Wadaane coulé	Karthala chez Tati
Hadoudja chez Soroda	Magasin Mzè Cheik Gobadjou
Hadoudja chez Nadi	Café de la Médine Badjanani
Pâtisserie Pain Soleil Magoudjou	Said Bacar Djomani



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annonçant le lancement du Concours de journalisme 2019 de la SADC

**11 octobre 2018 - Gaborone (Botswana) :** Le Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a le plaisir d'annoncer le lancement du Concours de journalisme 2019 de la SADC dans les quatre catégories suivantes : Journalisme photographique, Journalisme écrit, Journalisme télévisuel et Journalisme radiophonique.

Le Concours de journalisme de la SADC est ouvert aux journalistes des États membres de la SADC. Les lauréats recevront leurs prix et un certificat signé par le Président de la SADC lors de la séance d'ouverture du 39e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC qui se tiendra en République unie de Tanzanie

Le Concours de journalisme de la SADC a été institué en 1996 après que le Conseil des ministres de la SADC a, en 1995, approuvé l'octroi d'une récompense à la meilleure oeuvre journalistique de diffusion d'informations sur la SADC apportant son soutien au processus de coopération et d'intégration régionale dans la région.

Le Secrétariat conseille également aux journalistes intéressés d'obtenir des informations complémentaires et de se procurer les formulaires d'inscription auprès des Coordonnateurs nationaux des médias (SNMC) de la SADC dans leurs États membres ou sur le site Web de la SADC sur ce lien ([www.sadc.int](http://www.sadc.int)). La liste des

Coordonnateurs des médias de la SADC est disponible à l'adresse <https://www.sadc.int/media-centre/media-contacts/>. Les formulaires dûment remplis doivent être soumis aux SNMC dans les États membres au **plus tard le 28 février 2019**.

#### Demandes de renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires, contacter Barbara Lopi, Responsable des relations publiques ou Innocent Mbvundula, chargé de communication et de relations (externe) au Secrétariat de la SADC (Courriel : [blopi@sadc.int](mailto:blopi@sadc.int), [imbvundula@sadc.int](mailto:imbvundula@sadc.int) ou (Téléphone : +267 3951863).

#### À propos de la SADC

La SADC est une organisation composée de 16 États membres créée en 1980. Elle a pour mission de « promouvoir la croissance économique durable et équitable le développement socioéconomique par le moyen de systèmes efficaces de production, du renforcement de la coopération et de l'intégration, de la bonne gouvernance, et de

la paix et de la sécurité durables, de sorte que la région s'impose comme un acteur compétitif et efficace sur la scène des relations internationales et dans l'économie mondiale ».

## COOPÉRATION FRANCO-COMORIENNE

## La France octroie 150 millions d'euros d'aide aux Comores

*L'inspectrice générale aux affaires sociales, Dominique Voynet a été reçue par le président de la république, ce 04 décembre dans la matinée, plus de deux mois après sa dernière mission qui remonte au mois de septembre. L'entretien qui a duré plus d'une demi-heure a eu lieu à la résidence présidentielle.*

L'inspectrice générale aux affaires sociales, Dominique Voynet est de nouveau en mission aux Comores. Cette mission a un aspect légèrement particulier puisqu'elle intervient suite à la relance des relations diplomatiques franco-comoriennes, qui a eu lieu le mois dernier. Une annonce de taille suit cette embellie : en effet « la France a décidé d'allouer aux Comores une aide très conséquente bien supérieure à celle qui avait été mobilisée par le passé pour permettre un développement équilibré des Comores ».

Au cours de l'entretien, nous apprendrons que l'aide conséquente en question est de 150 millions d'euros soit 73,6 milliards francs comoriens. Différents secteurs sont concernés, outre la santé, il y a la formation et l'insertion profession-

nelles, l'agriculture ou encore la production.

Dominique Voynet, médecin anesthésiste de formation a évidemment centré son discours sur la coopération sanitaire, un projet, selon ses propres termes, « tout à fait inédit ». « L'idée c'est d'améliorer l'état de santé de la population, de la base à l'hôpital, cela va concerner les équipements des hôpitaux, leur maintenance et leur entretien, la formation de personnels médicaux ainsi que tout le circuit qui va permettre de sécuriser la prise en charge des comoriens ».

Il ne sera donc pas question de construction d'un hôpital mais du renforcement des structures qui existent déjà. « Avec le président, nous sommes tombés d'accord que l'essentiel n'est pas la construction de murs. Le plus urgent étant de travailler sur les moyens de fonctionnement ».

A l'en croire, la coopération sanitaire « commencera par des choses toutes simples, l'apport en eau dans les hôpitaux ainsi que sa sécurisation, la gestion des déchets hospitaliers afin d'éviter des épidémies et autres complications importantes ».

Evidemment, le désengorge-



Dominique Voynet reçue par le président Azali à Beit Salam

ment de l'hôpital de Mamoudzou qui compte la plus grande maternité de France est l'objectif visé. « Je ne vous cache pas, que ce qui a motivé le gouvernement français à mobiliser des sommes aussi importantes pour le développement sanitaire des Comores, c'est le constat qu'une

bonne partie des patients qui ne trouvent pas une réponse à leurs préoccupations ici sont tentés par l'évacuation sanitaire, un peu sauvage, dans des kwassa vers Mayotte ; cela provoque une saturation du système de santé à Mayotte mais aussi des retards de prise en charge.

Donc, tout ce qu'on pourra faire pour permettre à la population de trouver une réponse à ses besoins de santé aux Comores et de retrouver la confiance dans son système de santé doit être fait ici ».

Faïza Soulé Youssouf

## ARMÉE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

## Le commandant Ramadane à la tête de la gendarmerie



colonel Dailami Saindou Ben Ali nommé chef d'Etat major adjoint de l'AND

*Dans la nuit du lundi 3 décembre, le président de la République a signé plusieurs décrets, tous relatifs à l'armée. On note le remplacement du Colonel Abdallah Rafick au poste de commandant de la gendarmerie par le Commandant Ramadane Mdoihoma. Le colonel Dailami Saindou Ben Ali qui était le chef de sécurité de la garde présidentielle, a été nommé chef d'Etat major adjoint en remplacement du colonel Ibrahim Salim.*

Avant de s'envoler au Sénégal pour participer à l'inauguration du Musée des Civilisations Noires prévue le 6 décembre, le chef de l'Etat a signé une pluie de décrets. Et c'est l'armée qui est plus concernée. A commencer par l'Etat major pour se terminer à la gendarmerie. Le colonel Dailami Saindou Ben Ali qui était le chef de sécurité de la garde présidentielle, a été nommé chef d'Etat major adjoint en remplacement du colonel Ibrahim Salim, toujours en détention provisoire.

Le capitaine Said Ali Dahalani

Commandant Ramadhane nommé à la tête de la gendarmerie nationale



promu Commandant, a pris la place du Colonel Dailami, à la tête du Groupe de Sécurité des Hautes Personnalités (Gshp). On note également le remplacement du Colonel Abdallah Rafick au poste de commandant de la gendarmerie par le Commandant Ramadane qui était le chef du groupement de la gendarmerie. De leur côté, Charaf Soufou et Chanfiou Moindjie ont été nommé Chef d'escadron.

Sur ce décret portant inscription au tableau d'avancement d'officiers de l'Armée Nationale de Développement (AND) a vu aussi la promotion de 7 lieutenants au grade

de Capitaine dont Loukmane Azali, le fils du président et Mohamed Fazul, le fils de l'actuel gouverneur de l'île de Mohéli. S'en sont suivis aussi plusieurs promotions au grade de Lieutenant. Dans un autre décret, on apprend par la suite que l'ancien chef d'Etat-major, le Colonel Abdallah Gamil est "radié des cadres de l'Armée Nationale de Développement". L'intéressé est admis à faire valoir ses droits à la retraite selon un décret signé ce 03 décembre.

MY

**La Gazette des Comores**  
**Directeur général**  
 Said Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Said Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssouf  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 A.O. Yazid  
 Faïza Soule Youssouf  
 Binti Mhadjou  
 Nassuf Ben Amad (Stagiaire)  
 Kamal Gamal Abdou (Stagiaire)  
**Chronique Sportive**  
 B.M. Gondet  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Rahamatouallah Youssouf  
**Documentation archiviste**  
 Mariama Mhoma  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Said Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

## SOCIÉTÉ

## RIJLF à la rescousse de la jeunesse dans la création d'emplois

Du 04 au 10 décembre se tient à Moroni la semaine internationale du Réseau International des Jeunes Leaders Francophone (RIJLF). Sous le haut patronage du Canada en partenariat avec le Gouvernement comorien par le biais du ministère de la jeunesse en charge de l'Emploi, cette semaine est l'un des moyens qui serviront à la création et à l'insertion de la jeunesse dans le monde professionnel.

La Canada en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie œuvre pour la création d'emplois dans les pays de la famille francophone. Pour le Vice-président de l'Assemblée, Maoulana Charif, cette nouvelle dynamique doit apporter à la jeunesse tous les dispositifs pour être en mesure de se prendre en charge. « Dans des pays comme le nôtre, la population est fortement jeune et bien instruit mais le taux de chômage pour les jeunes est bien considérable », avance le député de Oichili-Dimani, qui montre que le gouvernement ne ménage aucun effort pour relever le défi en la matière. L'ancien ministre des Finances explique que l'assemblée nationale est prête à accompagner toute poli-

tique allant dans ce sens. Il montre qu'à travers les échanges entre les deux parties, les parlementaires se disent prêts à accompagner si ceux-ci apportent des fruits au bénéfice de la jeunesse comorienne.

Pour sa part, le bureau de l'OIT reste convaincu que la jeunesse est à la fois les pieds et les mains d'une économie décente. Dans cette optique, la représentante de Coffi Agossou, Directeur du Bureau de pays de l'OIT pour l'Océan Indien montre que le thème répond également à la préoccupation dans un contexte environnemental « qui n'est pas toujours favorable à l'épanouissement réel des jeunes ». « Le manque d'opportunités d'emplois décents, la faiblesse des systèmes d'appuis cohérents et adaptés aux réalités ainsi que d'autres facteurs tels que la dégradation de l'environnement rendent nos jeunes extrêmement vulnérables », explique Sonia Rosi, administratrice nationale de projet emploi et développement local intégré aux Comores.

« L'agenda 2030 auquel tous les pays membres de l'ONU, y compris les Comores, se sont engagés témoigne de cet impératif. Plus particulièrement par rapport à l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes », ajoute-t-elle. Selon le rapport sur les « tendances mondiales de l'emploi



des jeunes », le taux de chômage en 2017 est évalué à 13,1%. Dans ce même rapport et selon l'OIT, « un nombre important des jeunes ne sont ni employés, ni scolarisés, ni en formation ».

La semaine internationale du RIJLF a pour objectif de faire la promotion de l'autonomisation des jeunes et des femmes dans les acti-

vités créatrices d'emplois. Le secrétaire général du RIJLF, Elise Dicharé n'exclut pas la politique de sensibilisation et de la mise en place du fonds d'insertion des jeunes à l'entrepreneuriat. « Certes les formations et le renforcement des capacités se font au quotidien mais que le plus nécessaire c'est le financement », montre-t-elle. Le SG du Réseau

montre que leur objectif c'est d'accompagner les initiatives étatiques dans la création d'emplois plus formels. Ouvert dans tous les domaines, le RIJLF compte se baser sur des angles plus sensibles tels le changement climatique et la sensibilité numérique.

A.O Yazid

## ENVIRONNEMENT

## Conférence de Katowice sur les changements climatiques

La Conférence de Katowice sur les changements climatiques se poursuit après son démarrage dimanche dernier. Après le lancement des négociations lors de la première journée, beaucoup ont émis le vœu que la journée d'événements et de discussions de haut niveau allait insuffler un sentiment d'urgence tout en donnant aux délégués les instruments nécessaires pour travailler de façon informelle sur une gamme de questions relatives au Programme de travail de l'Accord de Paris (PTAP).

Cette conférence est la dernière pour finaliser le PTAP, qui contient les précisions nécessaires pour rendre opérationnel l'Accord de Paris de 2015. Les Parties se sont elles-mêmes fixées cette date limite en 2016. Lors de l'adoption de cet accord, les parties s'étaient convenues de convoquer en 2018 un dialogue facilitateur pour faire le bilan des progrès accomplis collectivement sur les objectifs à long terme de l'Accord de Paris. Ce processus a été désigné sous le nom de dialogue « Talanoa ».

Il convient de noter que tous les

points du PTAP sont en cours de négociation. Certaines des questions les plus importantes ont trait au caractère cyclique et itératif de l'Accord de Paris, suivant lequel les Parties auront à présenter ou mettre à jour leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) tous les cinq ans pour une session de bilan mondiale destinée à évaluer les progrès accomplis collectivement sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Lors de l'ouverture de haut niveau, des chefs d'État, des dignitaires et des célébrités ont rappelé aux délégués que « le monde les

regarde » et les ont exhortés à être à la hauteur de leur responsabilité morale. Ils ont décrit les enjeux considérables de Katowice, au moment où l'humanité est en « état de choc mondial » et « se bat pour survivre en tant qu'espèce », en évoquant fréquemment les récentes conclusions du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC).

Les experts estiment que la température moyenne à la surface de la terre est d'ores et déjà supérieure d'1°C par rapport à son niveau de l'époque préindustrielle. Et au rythme actuel, la barre de 1,5°C serait atteinte entre 2030 et 2050, prédit le dernier rapport du GIEC. Or, pour pouvoir contenir à 2°C maximum la hausse de la température mondiale, la concentration moyenne de gaz à effet de serre devra rester inférieure

à 450 ppm CO2 équivalent.

Lors de son intervention, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a rappelé aux délégués que « le temps manque pour des négociations illimitées ». Le président de la Pologne, Andrzej Duda, a présenté la déclaration sur la Silésie solidaire et une transition équitable, soutenue par 37 pays, qui explique comment créer une économie à faibles émissions de carbone de manière juste pour tous les citoyens et les communautés touchées par une telle transition.

L'Accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016, et, à ce jour, il est ratifié par 184 Parties dont l'Union des Comores. La conférence est prévue de prendre fin le 14 décembre prochain.

Mmagaza



## Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service  
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores  
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la\_gazette@comorestelecom.km

## FÉDÉRATION DE FOOTBALL DES COMORES

**"La négociation avec Amir Abdou n'est pas rompue"**

*Le départ ou le maintien du sélectionneur national, Amir Abdou, à la tête des Cœlacanthes suscite un flot d'encre et de salive. Aux Comores et ailleurs, l'hypothèse alimente les places publiques et enflamme les débats. Avant de s'envoler pour la Métropole, Amir Abdou s'était entretenu avec le patron de la Fédération de Football des Comores, Saïd Ali Saïd Athoumani, en présence du manager Ben Amir Saandi. Saïd Ali a tenu à dissiper le doute en conférence de presse, tenue à Moroni, hier mardi 4 décembre.*

Seule ombre au tableau : « Amir Abdou a remis unilatéralement en cause un compromis, pourtant partagé conjointement. Il était convenu de prolonger son contrat jusqu'en mars prochain. Mais, le lendemain, il nous a soumis une revalorisation de son contrat [salaire, primes, durée, ndlr], par le biais du manager. En tout cas, la négociation n'est pas rompue », explique Saïd Ali. Financièrement, la Fifa accompagne la Ffc à hauteur de 19 millions

pour le développement du football. Elle a accordé également à la Ffc 3 millions, dont un pour la restauration du terrain de Mitsamiouli et deux, pour divers projets.

« La subvention versée aux fédérations nationales de football par la Fifa est affectée à des programmes bien précis. Nous ne sommes pas autorisés à affecter sur un autre projet une partie de la somme. Que ce soit clair » a coupé court le conférencier. Il enchaîne : « Permettez-moi d'éviter les détails. Nous sommes en pleine négociation. Les exigences d'Amir sont en étude. Soyons patients. Si un terrain d'entente se dégage, nous vous livrerons les informations nécessaires ».

Actuellement, le sport en général, et le football en particulier, constitue un ciment pour l'Archipel aux îles de la Lune. Depuis l'arrivée d'Amir Abdou à la tête des Cœlacanthes, les cœurs des milliers des Comoriens, de l'intérieur et de la diaspora, et d'autres sympathisants de nationalités étrangères, vibrent autour du ballon rond comorien. La Ffc est-elle en contact avec d'autres coaches ? Le conférencier

bondit : « Je reconnais qu'Amir a laissé un bilan réconfortant. Mais, les Cœlacanthes ne sont pas les seules préoccupations de la fédération. On était endetté de 140.000 euros. Ne marginalisons pas le football des jeunes, le football féminin, la formation des cadres techniques [arbitres, entraîneurs, ndlr], etc. Il n'est pas écrit qu'Amir va rester là cette place jusqu'à la retraite. Chamitet, Camara étaient là avant lui. Je ne suis pas le seul à décider du sort d'un coach national. Le comité exécutif aussi a des appréciations à avancer. Ce qui est sûr, c'est que sans partenaire stable, il est difficile de prendre une résolution hâtive. Comme je le disais, on était sur un terrain d'entente, Amir Abdou a changé de position le lendemain. C'est son droit. Mais, la fédération aussi a le sien ».

L'assistance s'interroge si la fédération cache un plan (B), car le départ d'Amir pourrait démobiliser l'équipe entière. Le patron de la Ffc tient un langage apaisant : « Ce dossier est brûlant. En pourparlers, personne ne peut obliger l'autre à se soumettre à ses idées. J'ai des comptes à rendre. J'agis en mon



Saïd Ali Saïd Athoumani  
président de la FFC

âme et conscience. Je défendrai ma position. Dans le football, il y a des règles à respecter. Les joueurs ne choisissent pas le coach. Actuellement, il existe probablement des équipes sans coach et/ou des entraîneurs sans clubs qui tentent les oreilles pour savoir le sort d'Amir Abdou. Soyez sereins. Le plan (B) viendra de lui-même ».

En conclusion, notre interlocu-

teur annonce : « Les Cœlacanthes focalisent l'attention de tout un monde, ici et ailleurs. Notre souhait, c'est de collaborer avec Amir et son staff pour l'intérêt du football comorien. Notre préoccupation, c'est la qualification à la phase nationale. Agissons ensemble pour l'essor des Cœlacanthes ».

Bm Gondet

## FOOTBALL À NGAZIDJA / INTERVIEW

**Aboubacar Machangama : "Ma motivation, redresser et redynamiser le football"**

Djourné candidat à la présidence de la Ligue

*C'est un secret de Polichinelle. La Ligue de Ngazidja est dissoute. La suite des compétitions (championnat et Coupe de la Ligue) a été dirigée par une commission de redynamisation, baptisée « Commission transitoire de la Ligue ». Des élections pour remettre en place une Ligue authentique auront lieu le 9 décembre 2018. Aboubacar Machangama dit Djumwa était le patron de cette commission technique. Il postule à la présidence de la Ligue. (Interview)*

Question : Avez-vous le senti-

ment d'avoir exercé convenablement la mission, confiée à la Commission transitoire de la Ligue, dont vous étiez à la tête ?

Aboubacar Machangama : Malgré le peu de temps qu'on disposait, je n'ai rien à me reprocher. On nous a demandé juste de conduire à terme, le championnat (D2) et (D1) et organiser la Coupe de la Ligue, phases régionale et nationale. Tout s'est passé à merveille.

Question : Qu'est ce qui motive votre candidature ?

Aboubacar Machangama : L'envie est née quand je dirigeais la

Commission transitoire de la Ligue. J'ai constaté que pour redresser cette discipline, il faut de la disponibilité, de la volonté et de la conviction. Voilà ma motivation principale.

Question : Une fois élu, quelle sera la priorité de votre mandat ?

Aboubacar Machangama : Un grand chantier m'attend. Entre autres, instaurer une image digne à l'institution. Élaborer des textes adaptés et indispensables pour le développement du football, exemple, les statuts, le règlement intérieur, ou encore, un code de bonne conduite. Sensibiliser le corps arbitral afin que les acteurs soient équitables, compétents et intègres. En plus des commissions juridictionnelles qui seront aptes et objectives,

je mettrai en place une commission de suivi et d'évaluation des arbitres. Une politique de promotion encadrera les officiels de la Ligue. Les grades se méritent ».

Question : Un message particulier ?

Aboubacar Machangama : Aux clubs, nous allons dans des élections capitales et libres, pour un mandat de 4 ans. Ils doivent faire un choix judicieux pour l'intérêt du football de l'île. Et s'il le faut, ils peuvent mener secrètement une enquête de moralité. Cette discipline, qui nous est chère, doit forcer l'estime et l'adulation dans l'archipel. Il faut alors des hommes de terrain intègres et dévoués. Aux arbitres, un bon match dépend d'un bon arbitrage. Ils sont le poumon de la

discipline. Pour bénéficier d'une promotion, il faut travailler dur, se sacrifier et rester solides et solidaires avec le groupe ».

Propos recueillis par  
Bm Gondet

**Numéros utiles**

<b>Police</b>	Moroni: 764 46 64 Fomboni: 772 01 37 Mutsamudu: 771 02 00
<b>Gendarmerie</b>	Moroni: 764 49 92 Fomboni: 772 01 37 Mutsamudu: 771 02 00
<b>Immigration</b>	Ngazidja: 773 42 86 Anjouan: 771 01 73 Mohéli: 772 01 37
<b>Aéroport</b>	Hahaya: 773 15 95 Ouani: 771 07 31 Mohéli: 772 03 71
<b>Port maritime</b>	Moroni: 773 00 08 Mohéli: 772 02 57 Anjouan: 771 01 43
<b>Hopitaux</b>	Moroni: 773 25 04 Fomboni: 772 03 73 Mutsamudu: 771 00 34
<b>Banques</b>	BIC: 773 02 43 Eximbank: 773 94 01 Banque centrale: 773 10 02 SNPSF: 764 43 00 Meck: 773 36 40
<b>MAMWE</b>	Moroni: 773 48 00 Mutsamudu: 771 02 09 Fomboni: 772 05 18

**Who is who ?**

Aboubacar Machangama dit Djumwa est originaire de l'île de Ngazidja, région de Bambao. Il a fait ses études primaires et secondaires 1er degré à Vouvouni, et les études secondaires 2e degré au Lycée de Moroni. Après le Bac, « je me suis inscrit à Université Nord de Madagascar, à Diego », clarifie Djumwa. Titulaire d'une maîtrise en Physique Atomique, il revient au Lycée au titre de professeur. Dans le domaine du sport, il avait pratiqué, niveau scolaire, universitaire et civil, le football, le volley-ball et l'athlétisme. Quand la Ligue de Ngazidja est dissoute, il a été sollicité pour diriger la Commission transitoire de la Ligue. « L'objectif, c'était de redynamiser la discipline, terminer le reste des compétitions. Tout s'est déroulé à merveille. Je me félicite et je félicite mes collègues d'avoir participé, en pleine crise, notre mission », conclut notre interlocuteur.

## MUSIQUE

## « Mahoza », Djobane parle du déshonneur des femmes dans les réseaux sociaux



*L'artiste comorien Mohamed Idrisse alias Djobane Djo a récemment sorti un nouveau son intitulé « Mahoza ». La chanson parle en gros de la publication des images secrètes entre-couple dans*

*les réseaux sociaux dans l'intention de déshonorer la femme.*

Après la sortie de la chanson dédiée à l'équipe nationale « le Cœlacanthe », l'auteur, compositeur et producteur, Djobane Djo impressionne le peuple comorien avec un autre morceau portant le titre de « Mahoza ». Un titre très significatif et vocatif. Moults femmes sûres de leurs conjoints et compagnons, transfèrent secrètement par internet des photos et des vidéos montrant leurs parties intimes. Des fois, les détenteurs de ces images publient ces images ou vidéos pour satisfaire un vice ou déshonorer une personne.

« C'est une autre façon de vivre une relation conjugale, explique Djobane dans sa chanson. Mais parfois le destinataire utilise ces images comme une arme fatale en cas de désaccord dans le couple ». L'artiste montre que ces actes ne rendent pas indigne la femme car « l'amour est aveugle ». Le refrain « Ngodjolipwva », interpelle les cou-

pables du danger de la mise en circulation de ces images obscènes dans les réseaux sociaux.

La sortie du morceau « Mahoza » est une sorte de réaction spontanée de Djobane Djo par rapport aux événements survenus aux Comores dernièrement. Il exhorte dans « Mahoza » aux communs des mortels, un comportement digne des humains. « L'amour peut pousser la subconscience à bout mais pas au point de quitter la dynastie humaine vers la dynastie animale », dit-il. Il accuse l'internet d'être un outil néfaste dans la vie d'aujourd'hui. « Yémahaba ya léwo internet haya réndé vouché/ Yé mwana mché ngomwaniho djé nohahonéssa wowouché », s'indigne-t-il. L'artiste estime par la suite que seule la femme est responsable de tout cela. Alors pas besoin de se plaindre

Kamal Gamal

**WASUYA**  
InnoVe ta com

Stratégie de communication  
Création graphique  
Relations presse  
Production de contenus  
Community management  
Evénementiel

contact@wasuya.km  
Moroni Badianani, Bâtiment La Gazette des Comores

### REPRISE DES VOLS

Tarif au départ de Moroni

MAYOTTE

PROMO  
110 000KMF\*  
Aller/Retour

Plus d'info

+269 328 69 69

\*Voir conditions en agence et sur [www.flyabaviation.com](http://www.flyabaviation.com)



AB Aviation